



## Déclaration liminaire de la FSU-SNUipp Paris CAPD recours TP-dispo Jeudi 22 mai 2025

Madame la Dase, Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Nous sommes réuni-es aujourd'hui pour une des rares commissions paritaires encore existantes. Depuis 2019, la loi de transformation de la Fonction publique a réduit leur champ de compétences à des recours individuels alors que nous ne cessons de revendiquer le respect des règles collectives. Nous continuons à exiger le retrait de cette loi qui ne permet plus de garantir l'équité et la transparence dans le traitement des droits individuels et collectifs des personnels.

Nous traitons aujourd'hui des recours suite aux refus de temps partiels et de disponibilités. Parmi les éléments qui participent de la dégradation des conditions de travail des enseignant-es, le droit à choisir leur temps de travail est un enjeu important. Depuis plusieurs années dans notre académie, les droits aux temps partiels et à la disponibilité se réduisent fortement. Nous tenons tout de même à vous remercier d'avoir entendu les arguments que nous avons portés depuis mardi et d'avoir d'ores déjà donné un avis favorable à un certain nombre de recours. Il reste quelques situations sur lesquelles il nous faudra aujourd'hui échanger de nouveau.

Cela étant dit, nous tenons à souligner que le service public d'éducation fonctionne désormais en mode dégradé, malgré l'affirmation quasi incantatoire d'une situation très favorable à Paris. Car si aujourd'hui l'Académie se trouve dans cette position de devoir arbitrer entre des situations individuelles, toutes légitimes (s'occuper de ses parents vieillissants, accompagner son enfant dans un parcours de soin ou dans sa scolarité, développer des projets personnels en dehors de son travail et de ses fonctions familiales, se prémunir de l'épuisement professionnel...) c'est bien parce qu'il faut gérer la pénurie d'enseignant-es. La crise d'attractivité particulièrement forte dans notre académie, couplée aux centaines de suppressions de postes subies depuis trois ans, créent une situation de tension sur les personnels en activité : sur la mobilité, le temps partiel, le remplacement... C'est un cercle infernal puisque cette dégradation des droits individuels et des conditions de travail, participe à alimenter la baisse de l'attractivité de notre académie et de notre profession.

En parlant du remplacement, la situation dans l'Académie s'aggrave de semaine en semaine : encore plus de cent classes non-remplacées par jour, parfois plus d'une dizaine d'enseignant-es qui se relaient sur une même classe en quelques mois, plusieurs semaines d'absences non-remplacées pour certaines classes, plusieurs classes sans enseignant-es dans une même école pendant plusieurs jours... Et ce sur tous les niveaux de classe, y compris les classes charnières comme les dispositifs ULIS ou UPE2A, les TPS ou les CP !

La FSU-SNUipp Paris considère que cette situation est tout sauf normale et ne doit pas être banalisée. La FSU-SNUipp revendique des créations massives de postes dans la brigade de remplacement et, pour ce faire, l'octroi immédiat de moyens supplémentaires par le Ministère. Nous ne pouvons envisager de continuer à faire fonctionner le service public d'éducation parisien de cette manière.

Convaincu que cette crise du remplacement impacte profondément les conditions de scolarité de tous-es les élèves et les conditions de travail des personnels, notre syndicat appelle les

équipes à suivre la consigne syndicale en demandant aux parents de garder leurs enfants dans la mesure du possible et en les invitant à se tourner vers l'Académie pour obtenir des réponses. Il n'est pas acceptable que les équipes soient ainsi laissées seules face au désarroi et à la colère légitime des familles face à la dégradation des conditions d'accueil de leurs enfants. Nous exigeons qu'aucune pression ne soit exercée sur les directeur-ices de la part des IEN. Ils et elles n'ont pas à endosser le rôle de rempart, ni à défendre une situation dont ils et elles ne sont aucunement responsables.

Ces constats, nous les formulons depuis bien trop longtemps sans qu'aucune mesure ne vienne proposer de réelles améliorations. La cour des comptes formule encore, dans un rapport rendu public hier, des constats alarmants sur l'état de l'école primaire en France et l'inefficacité des politiques éducatives depuis 2017 ! En préparant cette déclaration liminaire nous avons relu celle de l'année dernière. Il est consternant de voir que les mêmes alertes reviennent chaque année... Plus stupéfiant encore, on constate que chaque année scolaire se termine sur la mise en place de mesures ministérielles précipitées, mettant tout le monde dans une urgence délétère et pressurant les services académiques comme les personnels des écoles, pour que chaque année, finalement, toute cette énergie soit totalement vaine. À titre d'exemple, l'année dernière à la même date, c'était la mise en place des groupes de niveaux et la demande faite aux enseignant-es de CM2 de participer à la constitution de ces groupes pour l'entrée au collège. Cette année, c'est la formation, à la va-vite, en dehors des ORS, aux nouveaux programmes, par ailleurs remis en cause par les personnels et leurs organisations syndicales.

Nous l'avons déjà dit, il n'est pas question que les enseignant-es se forment sur leur temps personnel. Le quota des 108h est déjà largement atteint pour la plupart de nos collègues, l'organisation de la fin d'année et de la rentrée nécessite par ailleurs un certain nombre d'heures de concertation dans les semaines à venir et qu'il n'est pas question de rogner. Imposer des modalités de travail aux équipes en présentiel pour suivre des contenus dédiés aux nouveaux programmes sur M@gistère n'est pas non plus acceptable. Quant à la deuxième journée de pré-rentrée, rappelons qu'elle n'existe plus depuis 2015 !

C'est au Ministère de se donner les moyens de sa politique et non pas aux personnels de sacrifier leur temps personnel, et les temps dédiés aux enjeux importants du fonctionnement de l'école.

Pour revenir à ce qui va nous occuper aujourd'hui, chaque année, la FSU-SNUipp Paris déplore le fait que faire valoir son droit à choisir son temps de travail demande tant d'énergie aux personnels : demande initiale, recours, constitution d'un dossier aux pièces justificatives fastidieuses à compiler et parfois douloureuses à partager avec son employeur... Pour la FSU-SNUipp Paris, chacun-e devrait pouvoir choisir sa quotité et ses modalités de travail. La pénurie d'enseignant-es ne devrait pas être un frein à la liberté d'organiser son propre équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Les difficultés de recrutement ne peuvent pas reposer sur les épaules des personnels. C'est au Ministère de faire en sorte que notre métier et notre Académie redeviennent attractifs, en formant correctement ses agent-es, en garantissant de bonnes conditions de travail, en augmentant le nombre de postes au concours, et en permettant le recrutement sur liste complémentaire, en cessant de supprimer des emplois, et en revalorisant sérieusement les salaires, en commençant par une revalorisation conséquente de 300€ pour toutes et tous, tout de suite et sans contrepartie.